





Pascale Chodzko DTJ/SEPE - septembre 2010

Delphine Agier PACT

Généralités



- L'Anah est un établissement public créé en 1971.
 - ☐ Elle a pour mission d'aider à l'amélioration des logements appartenant à des propriétaires privés, de participer à la LHI et à l'amélioration des structures d'hébergement, et d'améliorer la connaissance du parc privé et des conditions de son occupation
 - Elle promeut la qualité et encourage l'exécution de travaux en accordant des subventions aux propriétaires bailleurs, propriétaires occupants et copropriétaires. Sa vocation sociale l'amène à se concentrer actuellement sur les publics les plus modestes
 - Elle gère aujourd'hui un budget annuel de plus de 500 millions d'euros. Ses aides ont bénéficié à plus de 160 000 logements en 2009

Généralités



 Quelques données générales sur la copropriété, le contexte de l'étude.

- □ 564 687 copropriétés
- 6 249 553 résidences principales (dont 2 925 887 PO et 2 817 503 locataires)
- Le parc des copropriétés est majoritaire dans les très grandes villes (Paris, Lyon et Marseille) et se retrouve prioritairement dans les régions dont ces villes sont les métropoles
- Diversité importante en terme de taille, de localisation, de typologie...

L'objectif de l'étude



- Le parc construit entre 50 et 84 représente environ la moitié du parc en copropriété (2,8 millions de résidences principales)
- Ce parc est sensible et présente des enjeux majeurs en termes sociaux et techniques
- L'Anah se préoccupe de connaître quels sont les investissements pour les travaux préventifs et curatifs nécessaires à ce parc
- L'équipe d'étude : PACT + SOCOTEC

Contenu de l'étude commandée



Prestation 1 : Identification du gisement du parc des copropriétés des années 50 à 84 , parc collectif en résidence principale

Prestation 2 : Définition des typologies, constitution de "fiches familles d'immeubles"

Contenu de l'étude commandée



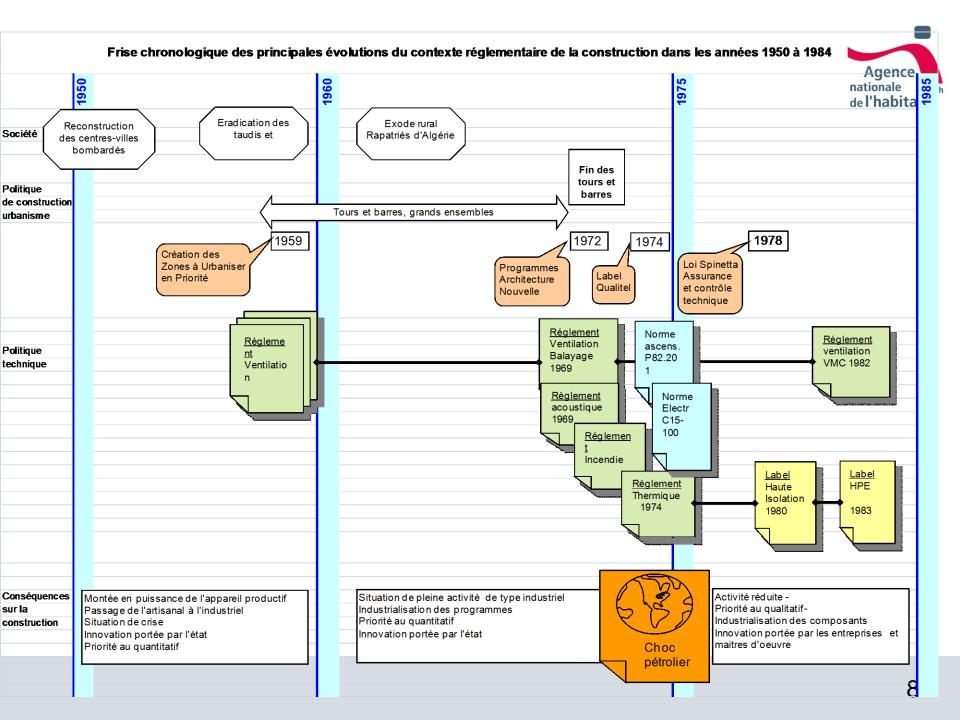
Prestation 3 : Identification des pathologies techniques, estimation du coût des travaux et synthèse

Prestation 4 : Identification des points de blocage à la réalisation des travaux et propositions d'amélioration permettant leur réalisation

Principaux éléments de contexte sur la période étudiée



- Le rôle prépondérant de l'Etat dans la construction de logements
- Une période riche sur le plan du renouveau architectural
- Très forte industrialisation de la construction, déterminante sur les caractéristiques du parc
- □ Développement et structuration de la promotion immobilière



Principaux éléments de contexte sur la période étudiée



- <u>Période 1 : 1950-1959 : Reconstruction des centres-villes bombardés, éradication des taudis et densification des villes.</u>
- Période 2 : 1960-1974 : production de masse de logements « confortables » et grands ensembles .
- Période 3 : 1975-1984 : réorientations de la construction suite à la crise : réduction de la taille des opérations, réglementation thermique, libéralisation de la conception.



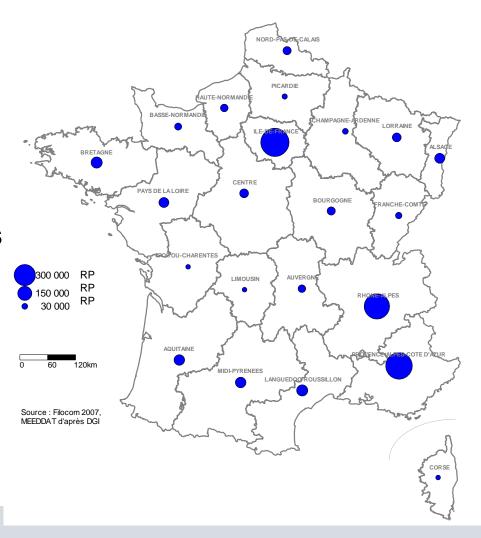
Nombre de résidences principales dans les copropriétés construites dans la péridde la péridde la construite dans la péridde la copropriétés construites dans la copropriété des copropriétés construites dans la copropriété de la copropriét

145 633 copropriétés

3, 5 M logements

2,8 M résidences principales

dont 402 000 en Rhône-Alpes





L'émergence de grandes copropriétés

Part des copropriétés selon leur taille et leur époque de construction (en %)

	% de Copro de 2 à 10 logts	% de Copro de 11 à 50 logts	% de Copro de 51 à 199 logts	% de Copro de + de 200 logts	% total de coproprétés
Copro construites entre 1950 et 1959	75,4%	20,7%	3,7%	0,3%	100,0%
Copro construites entre 1960 et 1974	52,0%	34,3%	12,1%	1,6%	100,0%
Copro construites entre 1975 et 1984	43,7%	38,3%	16,2%	1,8%	100,0%
Total copropriétés années 50/84	55,9%	31,8%	11,0%	1,3%	100,0%
Ensemble du parc des copropriétés en France métroplolitaine	68,9%	25,4%	5,3%	0,4%	100,0%

Source : Filocom 2007, MEEDDAT d'après DGI

Part des résidences principales selon la taille et la période de construction des copropriétés (en %)

	% de RP en Copro de 2 à 10 logts	% de RP en Copro de 11 à 50 logts	% de RP en Copro de 51 à 199 logts	% de RP en Copro de + de 200 logts	% total RP en copropriété
Copro construites entre 1950 et 1959	24,0%	37,9%	28,6%	9,5%	100,0%
Copro construites entre 1960 et 1974	7,4%	30,5%	40,8%	21,3%	100,0%
Copro construites entre 1975 et 1984	6,1%	31,2%	46,2%	16,5%	100,0%
Total copropriétés années 50/84	9,2%	31,6%	40,6%	18,6%	100,0%
Ensemble des RP en Copro France métroplolitaine	19,8%	39,1%	31,2%	9,9%	100,0%

Source: Filocom 2007, M EEDDAT d'après DGI



L'île de France présente moins de RP dans des copropriétés de 10 ou 50 logements, mais d'avantage de grands logements.

Rhône et Isère ont également une forte proportion de RP dans des copropriétés de plus de 50 logements, d'avantage construits entre 50 et 74 la période 1975-1984 étant moins représentée.

Les Bouches du Rhône ont la même tendances avec une sur représentation des copropriétés de plus de 200 logements.



- L'appréciation qualitative du parc :
 - Le classement cadastral

Répartition de l'ensemble des logements* en copropriété de la période étudiée selon leur classe cadastrale et leur époque de construction (en %)

	Classes 1 à 4	Classe 5	Classe 6	Classes 7 et 8	Total Logts (RP+RS+LV)
Copro construites entre 1950 et 1959	11,7%	59,0%	28,6%	0,7%	100,0%
Copro construites entre 1960 et 1974	23,5%	58,5%	17,8%	0,2%	100,0%
Copro construites entre 1975 et 1984	33,5%	59,5%	7,0%	0,1%	100,0%
Total copropriétés années 50/84	24,6%	58,9%	16,3%	0,2%	100,0%
Ensemble du parc de logements en Copro France métroplolitaine	23,4%	50,1%	23,4%	3,1%	100,0%

Source: Filocom 2007, MEEDDAT d'après DGI

^{*} logements = résidences principales + secondaires + vacants



- L'appréciation qualitative du parc :
 - □ La vacance

Nombre et proportion des logements vacants en copropriété selon leur époque de construction

	Nbre de logts vacants (LV)	Total Logts en Copro (RP+RS+LV)	Taux de vacance en copropriété
Copro construites entre 1950 et 1959	35 539	422 098	8,4%
Copro construites entre 1960 et 1974	146 276	2 057 172	7,1%
Copro construites entre 1975 et 1984	64 589	1 018 791	6,3%
Total Logts en Copro années 50/84	246 404	3 498 061	7,0%
Ensemble du parc de logements en Copro France métroplolitaine	741 833	8 032 548	9,2%

Source: Filocom 2007, MEEDDAT d'après DGI



- Qui habite les copropriétés construites entre 1950 et 1984 ?
 - □ 53 % de PO dans le parc étudié (58% en Rhône-Alpes et IdF)
 - □ 38 % de locataires du parc privé
 - □ Une durée d'occupation plus longue 8,5 ans au lieu de 7,3 ans en moyenne dans l'ensemble du parc
 - □ La composition moyenne du nombre de ménage et le nombre d'occupants dans le logement sont comparables à celle de l'ensemble du parc
 - Peu de suroccupation lourde excepté en lle de France et dans une moindre mesure en PACA
 - □ L'âge médian de la personne de référence est plus élevé que dans l'ensemble du parc (53 ans au lieu de 49 ans)



- Qui habite les copropriétés construites entre 1950 et 1984 ?
 - 2/3 des occupants de ce parc ont des ressources inférieures au plafond HLM, (c'est le cas tout territoire et toute périodes confondues)
 - Des propriétaires occupants modestes plus représentés que dans l'ensemble du parc, et moins de PO aisés.
 - Des locataires aux ressources plus faibles que les PO



Prix de vente et montant des charges

- □ Une analyse des base notariales par le CGEDD montre que le parc des années 1950 à 1984 représentent plus de la moitié des ventes d'appartements dans l'habitat collectif ancien,
- □ Les prix de vente au m2 observés en 2006 sont globalement plus bas que pour le parc plus récent ou plus ancien.
- Les copropriétés des années 1950 à 1984 peuvent avoir des montants de charges très élevés du fait de la présence d'équipements collectifs coûteux en fonctionnement comme en travaux, les IGH étant bien entendu les plus onéreux.

Les 10 familles d'immeubles



Période 1 : 1950 – 1959

36 000 copropriétés – 0,3 M RP

- 1A : Architectures standardisée de facture simple
- 1B : Immeubles des grands programmes de reconstruction des centres-villes bombardés
- 1C : Architectures de grand confort de facture complexe







Les 10 familles d'immeubles

Période 2 : 1960 – 1974

76 300 copropriétés – 1,7 M RP

- 2A : Standardisation des procédés constructifs : architectures de facture simple et économique
- 2B : Standardisation des procédés constructifs : déclinaisons architecturales variées
- 2C : Standardisation des procédés constructifs : architectures de grand confort
- 2D : Immeubles de Grande Hauteur











Les 10 familles d'immeubles

Période 3 : 1975 – 1984

33 000 copropriétés – 0,7 M RP

 3A : Architectures de facture économique





 3B : Architectures de conception plus élaborée avec recherche de confort



3C : Architectures
 contemporaines avec
 équipements et grand confort





Méthode utilisée par l'équipe

- SOCOTEC : experts internes et externes, recueils de données, analyse d'études
- PACT : enquête auprès de 140 copropriétés (état et besoin de travaux)
- Décrire les pathologies et leurs traitements

Estimer :

- les caractéristiques techniques d'origine des immeubles,
- leur état en 2009 (des travaux ont déjà été faits)
- le coût d'une intervention,
- le coût d'un ensemble d'interventions



- Les enseignements sur les caractéristiques techniques du parc (estimations en % de logements)
 - □ Toitures terrasses : 50% Période 1, 75% P2 et P3
 - Chauffage collectif: 52% P1, 75% P2, 50% P3
 - □ VMC : 10 % P1, 30% P2, 55% P3
 - Présence d'ascenseur : 45% P1, 70% P2 et P3
 - Protection incendie: 10% P1 et 2, 50% P3



- Les principaux besoins de travaux estimés en % des logements du parc étudié
 - Isolation thermique des murs : 60% à 70%
 - Réfection des façades : 20% à 40%
 - Isolation des toitures : 50 à 65%
 - Réfection des toitures terrasses : 25%
 - Menuiseries : 60% périodes 1 et 2, 30% période 3
 - Ventilation: 30% à 50%
 - Installations de chauffage : 30% à 50%
 - Gaines de fluides : 30% à 50%
 - Mise en conformité des ascenseurs : 50%
 - Accessibilité handicap : 80%
 - Sécurité incendie : 90% périodes 1 et 2





Estimation moyenne d'un projet de réhabilitation en euros TTC par logement

Programme	Période 1 : 1950-1959 S. moyenne : 62 m2		Période 2 : 1960-1974 S. moyenne : 64 m2		Période 3 : 1975-1984 S. moyenne : 56 m2	
	Base	PV Energie	Base	PV Energie	Base	PV Energie
TOTAL (arrondi)	14 970	23 550	13 460	22 510	7 070	13 330

Rénovation de Base»: les travaux mis en œuvre assureront un niveau de performance des ouvrages remplacés respectant les exigences de la réglementation thermique élément par élément (RT 2005) lorsque son application est obligatoire.

Rénovation avec Plus Value Energétique :

En l'absence d'obligation de performance thermique en réhabilitation, ou en cas d'ouvrages ne nécessitant pas de travaux, il s'agit de mettre en œuvre les dispositions respectant la réglementation thermique actuelle « élément par élément ».

En cas de réhabilitation d'ouvrages nécessitant de respecter la performance énergétique réglementaire actuelle, il s'agit de leur substituer des ouvrages dont la performance énergétique est voisine de celle requise pour construire les bâtiments neufs classés « Bâtiment Basse Consommation ».

Des besoins théoriques

Agence nationale Anah de l'habitat

- Ces besoins ne tiennent pas compte :
 - des possibilités de financement des propriétaires,
 - des capacités de production des fabricants,
 - des capacités d'intervention des entreprises.
- 3 interventions possibles de la part des copropriétés
 - Une réparation a minima du désordre ou de sa manifestation visible, repoussant la résolution du problème dans le futur.
 - Une réhabilitation complète de l'ouvrage mais à performance identique
 - Une réhabilitation intégrant une amélioration de la performance (énergétique en particulier).
- L'arbitrage nécessaire entre tous les travaux et toutes les copropriétés nécessite de mettre en place un ou des indicateurs mesurant « l'efficience » des travaux à engager, c'est-à-dire permettant d'optimiser le rapport « bénéfice obtenu / coût d'investissement »

Les points de blocage à la réalisation des travaux dans les copropriétés :



- Des copropriétaires insuffisamment sensibilisés à l'entretien du parc
 - connaissance incertaine du fonctionnement des copropriétés
 - méconnaissance des risques de la dégradation du bâti et de la nécessité de l'entretien continu des bâtiments
 - absence fréquente de planification technique
 - utilisation minimaliste du carnet d'entretien
 - réglementation qui ne cultive pas suffisamment l'approche globale des bâtiments
 - faible sensibilité aux enjeux de l'amélioration énergétique des bâtiments

Les points de blocage à la réalisation des travaux dans les copropriétés :



- Le défaut de programmation financière des travaux
 - faible utilisation des provisions pour travaux prévues par l'art. 18 de la loi du 10 juillet 1965
 - coûts des travaux nécessaires élevés au regard de la capacité financière des copropriétaires
 - à l'acquisition du logement, le coût de l'entretien des parties communes n'est pas intégré
 - certains ménages n'accèdent pas facilement à un emprunt pour travaux (endettement déjà important, âge, ..)

Les points de blocage à la réalisation des travaux dans les copropriétés :



- Les difficultés de gestion des copropriétés
 - Les difficultés de prise de décision en copropriété
 - La complexité juridique des grands ensembles
 - Les difficultés de mise en œuvre des travaux imbriquant parties communes et privatives
 - Les impayés de charges de copropriétés



- Poursuivre les actions engagées pour les copropriétés fragiles ou en grande difficulté :
 - OPAH copropriété, plan de sauvegarde, opérations disposant d'un « volet copropriété », ...
 - ⇒ Des politiques à poursuivre.
- Développer une politique globale de prévention
 - Favoriser la connaissance du parc des années 1950-1984 :
 - Mise en réseau des données et études disponibles
 - Définition d'indicateurs de suivi à usage des collectivités
 - Développement des études de repérage et observatoires locaux



Étudier la possibilité d'un prêt, éventuellement
 « écologique » à destination des copropriétés

Favoriser la constitution des provisions spéciales travaux

Étudier les modalités de mise en place d'un diagnostic technique global et inciter à la la réalisation de plans patrimoine obligatoires



- Expérimenter des démarches incitatives avec les collectivités locales
 - Objectif: inciter les copropriétaires à réaliser un diagnostic global du bâti et à élaborer un plan patrimoine
 - Aides financières : améliorer l'ingénierie pour financer la réalisation de diagnostic et de plans patrimoine

Des actions ciblées

- OPAH dans les centres anciens (petites copropriétés anciennes ou issues de la reconstruction)
- Diagnostic des copropriétés de plus de 200 logements notamment des IGH
- Copropriétés des années 75/84, notamment en Ville Nouvelle
 : les problématiques sont parfois très complexes



Développer l'information des copropriétaires

- Introduire un volet « information/formation des copropriétaires » dans toutes les conventions signées comportant un «volet copropriété » avec l'Anah
- Favoriser une approche globale de la communication sur l'entretien et l'amélioration des bâtiments

Améliorer la formation des intervenants

- Des syndics, sur les gestion des travaux et l'anticipation
- Des architectes, pour développer la connaissance du parc des années 50-80, un patrimoine qui a des atouts à préserver et des points à améliorer => le but est d'inciter davantage les syndics et architectes à travailler ensemble sur la réhabilitation de ces copropriétés

La diffusion de l'étude



- L'Anah va organiser la diffusion de l'étude :
 - Une présentation publique prévue fin novembre 2010
 - Des publications Anah à paraitre
 - Des documents seront disponibles sur le site internet Anah.fr